



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rés
a
Mon
bel



05131495

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
d'ARLON, le **13 SEP. 2005**
jour de sa réception.
~~Signature~~ Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **BRIQUETERIE D'ARLON**

Forme juridique **Société Coopérative à Responsabilité Limitée**

Siege **6700 ARLON Rue de Toernich 115**

N° d'entreprise **0428937562**

Objet de l'acte **Adaptation des statuts à l'Euro et au Code des Sociétés**

Texte : Suivant P.V. reçu par le notaire Michel BECHET, à Etalle, le 05/09/2005, enregistré à Florenville le 09/09/2005, Vol 424, Fol.69, N°, l'A G extraordinaire des associés de la SCRL "BRIQUETERIE D'ARLON" a décidé à l'unanimité:

1. et 2. de convertir le capital en euros et de transformer les anciennes parts sociales avec mention de la valeur nominale en nouvelles parts sociales sans mention de valeur nominale.

Les articles 4 et 5 des statuts sont modifiés comme suit :

Article 4 : "Le capital social est illimité. La part fixe du capital est de vingt-neuf mille sept cent quarante-sept euros vingt-deux cents (29.747,22 euros).

Les conditions des articles 390 et suivants du Code des Sociétés ont été respectées."

La première phrase de l'article cinq est modifiée comme suit :

"Le capital social est représenté par des parts nominatives et indivisibles sans désignation de valeur nominale

."

3. décide d'adapter les statuts au nouveau Code des Sociétés comme suit :

Article 11 : les mots "l'article 152 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales" sont remplacés par les mots "l'article 370 du Code des Sociétés"

Article 13 : les mots "la loi" sont remplacés par les mots "le Code des Sociétés"

Article 14 : les mots "de la loi sur les sociétés commerciales" sont remplacés par les mots "du Code des Sociétés"

4 de conférer à la gérance tous pouvoirs pour l'exécution des résolutions qui ont été prises et notamment pour établir la coordination des statuts

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Fait à Etalle le 9 septembre 2005

Maître Michel BECHET, notaire à Etalle

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal du 5 septembre 2005 et coordination des statuts

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature